



CONCOURS D'ACCÈS AUX INSTITUTS RÉGIONAUX D'ADMINISTRATION

SESSION D'AUTOMNE 2020

20-10-DGAFF-QCM-P

CONCOURS EXTERNE – CONCOURS INTERNE – TROISIÈME CONCOURS

Deuxième épreuve : questionnaire à choix multiples (QCM)

Durée : 1 heure 30 – Coefficient 2

Extrait de l'arrêté du 28 mars 2019 fixant les règles d'organisation générale, la nature, la durée, le programme des épreuves et la discipline des concours d'entrée aux IRA (art. 3) :

« La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation.

Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. [...] »

CONSIGNES

Le présent sujet doit impérativement être remis, conjointement avec la grille, avant de quitter la salle.

**Le sujet comporte 20 pages numérotées de 2 à 20.
Le QCM est composé de ~~120~~ questions ainsi réparties :**

118

Culture administrative et juridique :	5.8	50	questions (p. 3 à 10)
Finances publiques :		21	questions (p. 11 à 13)
Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes :	2.3	24	questions (p. 14 à 17)
Culture numérique :		16	questions (p. 18 à 20)

Pour chaque question, une seule réponse est possible.

**La réponse est apportée sur la grille en cochant la case (A., B. ou C.)
correspondant au choix du candidat.**

Barème :

Bonne réponse : +1 point

Mauvaise réponse : -1 point

Abstention : 0 point

N.B. : Les questions n° 5 et n° 89 ont été annulées par décision des présidents de jury.

TRÈS IMPORTANT

- **Aucun document n'est autorisé durant cette épreuve.**
- **Avant de commencer cette épreuve, il vous est recommandé de vérifier le sujet et, le cas échéant, de signaler immédiatement aux surveillants toute anomalie (page manquante, document illisible, etc.).**
- **Les réponses aux questions doivent être complétées sur la grille dédiée, qui seule sera corrigée. Il est interdit aux candidats de signer la grille ou d'y mettre un signe quelconque pouvant en indiquer la provenance.**

Culture administrative et juridique

1. L'âge minimal requis pour se présenter à une élection pour être élu sénateur est de :
 - A. 18 ans
 - B. 24 ans
 - C. 26 ans

2. Quelle jurisprudence consacre la valeur constitutionnelle du Préambule de la Constitution ?
 - A. La décision du Conseil constitutionnel du 23 janvier 1987 relative au Conseil de la concurrence
 - B. La décision du Conseil constitutionnel du 15 janvier 1975 relative à l'interruption volontaire de grossesse
 - C. La décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1971 relative à la liberté d'association

3. Quelles autorités sont compétentes pour procéder à la nomination des membres du Conseil constitutionnel ?
 - A. Le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale, le Président du Sénat
 - B. Le Président de la République, le vice-Président du Conseil d'État, le Premier président de la Cour de cassation
 - C. Le Président de la République, le Premier ministre, le vice-Président du Conseil d'État

4. À quelle date la Constitution instaurant la V^e République a-t-elle été promulguée ?
 - A. 14 juillet 1958
 - B. 4 octobre 1958
 - C. 6 novembre 1962

- ~~5. Dans quel arrêt le juge administratif reconnaît-il une force normative au Préambule de la Constitution ?~~
 - ~~A. CE 17 février 1950 Dame Lamotte~~
 - ~~B. CE 7 juillet 1950 Dehaene~~
 - ~~C. CE 12 février 1950 Société Eky~~

6. Face à quelle juridiction ne peut-on pas opposer la question prioritaire de constitutionnalité ?
 - A. Le tribunal judiciaire
 - B. La cour administrative d'appel
 - C. La cour d'assises

7. Quel principe de fonctionnement du service public a constitutionnalisé la décision du Conseil constitutionnel du 25 juillet 1979 ?
- A. La continuité
 - B. L'égalité
 - C. La neutralité
8. Le chef des armées est :
- A. le ministre des armées
 - B. le Premier ministre
 - C. le Président de la République
9. L'article 38 de la Constitution permet le recours aux ordonnances. À qui appartient l'initiative ?
- A. Au Président de la République
 - B. Au Gouvernement
 - C. Au Parlement
10. Le Conseil des ministres est présidé par :
- A. le Président de la République
 - B. le Président de l'Assemblée nationale
 - C. le Premier ministre
11. L'indépendance de l'autorité judiciaire est garantie par :
- A. le Président de la République
 - B. le Conseil constitutionnel
 - C. le Conseil d'État
12. Selon l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur :
- A. l'équité. »
 - B. l'intérêt général. »
 - C. l'utilité commune. »
13. L'état d'urgence est instauré par :
- A. l'adoption d'une loi par le Parlement
 - B. l'adoption d'un décret en Conseil des ministres
 - C. une décision du Président de la République
14. En cas d'empêchement du président de la République, l'intérim est assuré par :
- A. le Premier ministre
 - B. le Président de l'Assemblée nationale
 - C. le Président du Sénat

15. La déconcentration est une forme d'organisation administrative ayant pour caractéristique :
- A. de confier le pouvoir de décision aux responsables des collectivités territoriales
 - B. de confier le pouvoir de décision au responsable territorial de l'État
 - C. d'organiser une compétence partagée entre le préfet et l'autorité territoriale
16. Le principe de l'indépendance de la juridiction administrative est consacré par :
- A. un principe fondamental reconnu par les lois de la République
 - B. un principe général du droit
 - C. l'article 64 de la Constitution de 1958
17. Le contrôle de conventionnalité peut conduire le juge administratif à :
- A. saisir le Conseil constitutionnel
 - B. écarter l'application de la loi
 - C. abroger la loi
18. Une décision administrative créatrice de droits illégale peut être retirée :
- A. dans un délai de deux mois après la notification de la décision
 - B. dans un délai de quatre mois après la publication de la décision
 - C. dans un délai de quatre mois après son édicton
19. La délégation de service public est :
- A. une commission composée d'experts en droit public
 - B. un contrat
 - C. une forme de décentralisation
20. Le contrôle de légalité budgétaire des actes des collectivités territoriales est confié :
- A. à la Cour des comptes
 - B. au directeur départemental des finances publiques
 - C. au préfet
21. Un avis conforme :
- A. peut être sollicité et peut être suivi
 - B. doit être sollicité et peut être suivi
 - C. doit être sollicité et doit être suivi
22. Une délégation :
- A. de pouvoir autorise la délégation de signature
 - B. de signature autorise la délégation de pouvoir
 - C. de signature autorise la subdélégation

23. Un recours en excès de pouvoir nécessite :
- A. un représentant au choix du requérant
 - B. un avocat
 - C. pas d'avocat
24. Comment suspendre en urgence un acte d'un exécutif local ?
- A. Par demande au préfet
 - B. Par demande au juge administratif
 - C. Par demande à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale
25. Par quel texte le Conseil d'État a-t-il été créé ?
- A. L'article 52 de la Constitution du 22 Frimaire An VIII (13 décembre 1799)
 - B. Le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946
 - C. L'article 39 de la Constitution du 4 octobre 1958
26. Qui est l'exécutif du département, collectivité territoriale ?
- A. Le sous-préfet
 - B. Le préfet de département
 - C. Le président du conseil départemental
27. Les autorités administratives indépendantes sont-elles dotées de la personnalité morale ?
- A. Oui
 - B. Non
 - C. Certaines oui et d'autres non
28. Quel territoire ne fait pas partie de l'outre-mer français ?
- A. Maurice
 - B. Saint-Martin
 - C. Wallis-et-Futuna
29. La compétence « formation professionnelle » relève :
- A. du département
 - B. de la région
 - C. du Conseil économique, social et environnemental
30. La période de réserve est :
- A. une obligation de « réserve d'usage » à l'égard des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une période de campagne électorale
 - B. une durée minimale de traitement d'un dossier
 - C. une période où les crédits sont réservés

31. Qui est le directeur des opérations de secours en cas d'accident majeur dans un établissement industriel ?
- A. Le responsable de l'établissement
 - B. Le maire
 - C. Le préfet
32. La direction départementale de la cohésion sociale est :
- A. un service déconcentré de l'État
 - B. un service décentralisé de l'État
 - C. une autorité administrative indépendante
33. Depuis l'acte III de la décentralisation, le nombre de communes françaises s'est réduit. Au 31 décembre 2019, le territoire en comptait :
- A. 36 593
 - B. 35 356
 - C. 34 968
34. Qu'est-ce qu'un EPCI ?
- A. Un établissement public commercial et industriel
 - B. Un établissement public de coopération intercommunale
 - C. Un établissement public de coopération interministérielle
35. Les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) sont :
- A. des juridictions nationales à compétence territoriale
 - B. des juridictions décentralisées à compétence territoriale
 - C. des juridictions territoriales à compétence régionale
36. L'administration centrale est placée sous l'autorité directe :
- A. du secrétaire général
 - B. du directeur de cabinet
 - C. du ministre
37. Les réunions hebdomadaires du Conseil des ministres sont préparées par :
- A. le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
 - B. le secrétariat général du Gouvernement
 - C. le secrétariat général des affaires européennes
38. Sont présentés prioritairement au Sénat :
- A. les projets de loi de finances
 - B. les projets de loi organique
 - C. les projets de loi relatifs à l'organisation des collectivités territoriales

39. Parmi les autorités suivantes, laquelle dispose d'une compétence générale ?
- A. Le maire
 - B. Le président du conseil départemental
 - C. Le président du conseil régional
40. De quelle autorité relève l'ARS ?
- A. Le conseil régional
 - B. Le préfet de région
 - C. Le ministre de la Santé
41. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées :
- A. crée l'obligation d'emploi des personnes handicapées par les entreprises
 - B. renforce l'accessibilité pour les lieux publics et les habitations
 - C. crée l'allocation aux adultes handicapés
42. La loi de transformation de la fonction publique prévoit à titre expérimental un dispositif de rupture conventionnelle. Quels sont les agents publics exclus de ce dispositif ?
- A. Les fonctionnaires stagiaires
 - B. Les fonctionnaires titulaires
 - C. Les agents contractuels en CDI
43. Dans le cadre de la loi de transformation de la fonction publique, l'une de ces instances paritaires a été supprimée, laquelle ?
- A. La commission administrative paritaire
 - B. Le conseil supérieur de la fonction publique de l'État
 - C. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
44. Que signifie l'acronyme RIFSEEP ?
- A. Régime d'indemnisation forfaitaire des sujétions liées aux emplois exposés au public
 - B. Régime indemnitaire des fonctionnaires spécialisés, experts et engagés professionnellement
 - C. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
45. Un fonctionnaire travaillant dans une préfecture appartient à :
- A. la fonction publique de l'État
 - B. la fonction publique territoriale
 - C. la fonction publique décentralisée

46. Le référent déontologue :
- A. contrôle le respect des obligations déontologiques des fonctionnaires
 - B. aide le fonctionnaire à respecter ses obligations déontologiques en lui donnant des conseils
 - C. instruit les dossiers disciplinaires des fonctionnaires n'ayant pas respecté leurs obligations déontologiques
47. Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel mais doivent s'en affranchir :
- A. lors d'un témoignage en justice en matière criminelle ou correctionnelle
 - B. lorsque la personne intéressée a donné son autorisation
 - C. au bout d'une certaine durée
48. L'obligation d'obéissance hiérarchique peut être levée :
- A. lorsque l'ordre donné par le supérieur hiérarchique est contraire aux instructions délivrées par le N+2
 - B. l'ordre donné est manifestement en contradiction avec les positions validées dans les instances de dialogue social
 - C. lorsque l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public
49. Le droit de grève est reconnu aux agents publics :
- A. pour tous avec certaines limitations
 - B. pour une partie d'entre eux avec certaines limitations
 - C. pour tous sans exception ni limitation
50. Toute journée de grève d'un agent public de l'État :
- A. donne lieu à une retenue de rémunération fixée par le supérieur hiérarchique
 - B. donne lieu à une retenue de rémunération proportionnelle à la durée du service non fait
 - C. donne lieu à une retenue de 1/30e de sa rémunération, quelle que soit la durée du service non fait
51. Toute faute commise par un fonctionnaire l'expose à une sanction disciplinaire si elle est :
- A. professionnelle ou en dehors de l'activité professionnelle
 - B. purement professionnelle
 - C. une insuffisance professionnelle
52. L'article 3 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise que les emplois civils permanents de l'État :
- A. sont occupés par des fonctionnaires et par des agents contractuels
 - B. sont, sauf dérogation, occupés par des fonctionnaires
 - C. sont toujours occupés par des fonctionnaires

53. La loi du 20 avril 2016 introduit dans le statut général des fonctionnaires :
- A. l'obligation de retrait
 - B. les notions de conflit d'intérêts et de dignité
 - C. le principe d'égal accès aux fonctions publiques
54. Le statut général des fonctionnaires est complété par la loi du 6 août 2019 pour permettre :
- A. le détachement des fonctionnaires dont l'activité est transférée vers le secteur privé
 - B. le non détachement des fonctionnaires dont l'activité est transférée vers le secteur privé
 - C. le détachement des agents contractuels en CDI dont l'activité est transférée vers le secteur privé
55. Les sanctions pouvant être infligées à un fonctionnaire d'État sont classés en :
- A. 3 groupes
 - B. 4 groupes
 - C. 5 groupes
56. Le statut général des fonctionnaires s'applique aux :
- A. militaires
 - B. magistrats
 - C. agents hospitaliers
57. En matière de handicap, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 institue :
- A. le comité interministériel du handicap
 - B. un référent handicap dans chaque administration
 - C. le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique
58. Constitue un conflit d'intérêt toute situation :
- A. d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions
 - B. d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés qui est de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions
 - C. d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés non déclarés lors de sa prise de fonctions
59. Le fonctionnaire exerce ses fonctions :
- A. dans le respect du principe d'égalité de toutes les religions
 - B. dans le respect de sa liberté de conscience
 - C. dans le respect du principe de laïcité

Finances publiques

60. Qui est l'ordonnateur au sein d'un EPLE ?
- A. Le chef d'établissement (proviseur ou principal)
 - B. L'agent comptable
 - C. Le gestionnaire
61. Parmi ces grands principes des finances publiques, lequel est d'origine jurisprudentielle ?
- A. Le principe d'annualité
 - B. Le principe de sincérité
 - C. Le principe de spécialité
62. Les ministres sont seuls ordonnateurs :
- A. principaux des dépenses et des recettes du budget de l'État
 - B. secondaires des dépenses et des recettes du budget de l'État
 - C. délégués des dépenses du budget de l'État
63. Qui certifie les comptes de l'État ?
- A. Le Président de la République
 - B. Le Parlement
 - C. La Cour des comptes
64. Qu'est-ce qu'un crédit de paiement ?
- A. Le déficit de recettes liées à une activité accessoire
 - B. L'excédent budgétaire d'un programme pouvant être réaffecté sous réserve de l'autorisation d'encours
 - C. La limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année dans le cadre des autorisations d'engagement accordées
65. Quel grand principe budgétaire a été consacré par la LOLF du 1^{er} août 2001 ?
- A. Sincérité
 - B. Unité
 - C. Annualité
66. La Cour de discipline budgétaire et financière peut sanctionner un fonctionnaire :
- A. en le révoquant
 - B. en lui infligeant une amende
 - C. en demandant le remboursement des sommes en cause

67. La LOLF (loi organique relative aux lois de finances) introduit une nouvelle nomenclature budgétaire qui se décline en :
- A. missions et projets
 - B. missions et programmes
 - C. programmes et actions
68. Le Haut Conseil des Finances publiques est institué par :
- A. la loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques
 - B. la loi organique relative aux lois de finances
 - C. la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques
69. Lors de son examen par le Parlement, le projet de loi de finances :
- A. peut être amendé, d'une part, par les différentes commissions permanentes, d'autre part en séance publique, dans les deux chambres
 - B. peut être amendé par la seule commission des finances puis en séance publique à l'Assemblée nationale, mais uniquement en séance publique au Sénat
 - C. peut être amendé en séance publique, mais pas au stade de l'examen en commission, cela dans les deux chambres
70. L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) :
- A. a été totalement supprimé
 - B. a été remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
 - C. a été remplacé par un impôt de financement de l'investissement (IFI)
71. Les autorisations d'engagement pluriannuelles :
- A. sont mobilisées pour les opérations d'investissement
 - B. peuvent être affectées aux dépenses de personnel
 - C. sont interdites
72. Les justiciables de la Cour de discipline budgétaire et financière sont :
- A. le ministre
 - B. le comptable
 - C. les membres des cabinets ministériels, les fonctionnaires civils ou militaires, les dirigeants des entreprises publiques
73. Dans la loi de finances initiale, chaque programme est rattaché :
- A. à un ou plusieurs ministres du Gouvernement
 - B. à un seul ministre du Gouvernement
 - C. au Premier ministre

74. Le responsable d'un budget opérationnel de programme propose au responsable du programme :
- A. la programmation des crédits et des emplois du budget opérationnel de programme
 - B. la création d'une ou plusieurs catégories de dépenses à l'intérieur du budget opérationnel de programme
 - C. l'assiette des taxes et impôts qui alimentent le budget opérationnel de programme
75. Quelles sont les dépenses de l'État ?
- A. Ce sont les dépenses de personnel et de fonctionnement
 - B. Ce sont les dépenses de personnel, de fonctionnement, d'investissement et d'intervention
 - C. Ce sont les dépenses de personnel, de fonctionnement, d'intervention, d'investissement et de remboursement de la dette de l'État
76. Qu'est-ce que la fongibilité asymétrique ?
- A. L'augmentation des crédits par anticipation de l'année suivante
 - B. La possibilité de répartition des crédits sur l'ensemble des titres
 - C. La redistribution des crédits au sein d'un même titre à l'exception du titre 2 (dépenses de personnel)
77. Une fois la loi de finances adoptée définitivement par le Parlement, les parlementaires peuvent la déférer devant :
- A. la Cour des comptes
 - B. le Conseil constitutionnel
 - C. le Conseil d'État
78. L'unité de spécialité des crédits est :
- A. l'action
 - B. le chapitre
 - C. le programme
79. Quelle collectivité publique peut présenter un budget en déséquilibre ?
- A. L'État
 - B. La région
 - C. La commune
80. Qui traite les factures d'une administration ?
- A. L'ordonnateur
 - B. Le service facturier
 - C. La Cour des comptes

Organisation, fonctionnement et politiques des institutions européennes

81. Quel est le statut de la Croatie au sein de l'Union européenne ?
- A. Non membre
 - B. Membre depuis 1993
 - C. Membre depuis 2013
82. Quel est l'objet du traité de Bruxelles du 8 avril 1965 ?
- A. Fusionner les structures des communautés
 - B. Supprimer les structures de la CECA et d'Euratom
 - C. Redéfinir les compétences des structures des communautés
83. La Suède est membre :
- A. de l'Otan
 - B. de la zone euro
 - C. du Conseil de l'Europe
84. Parmi les États suivants, lequel est membre fondateur de l'Union européenne :
- A. Allemagne
 - B. Danemark
 - C. Espagne
85. La Roumanie et la Bulgarie deviennent membres de l'Union européenne en :
- A. 2013
 - B. 2007
 - C. 2004
86. Le Conseil économique et social européen :
- A. est consulté pour l'élaboration de la législation
 - B. veille au bon usage du budget
 - C. est garant du droit
87. Une directive européenne :
- A. est un acte contraignant pour les destinataires auxquels elle s'adresse (un pays de l'Union européenne ou une entreprise, par exemple) et directement applicable
 - B. est un acte législatif contraignant qui doit être mis en œuvre dans son intégralité par tous les pays de l'Union européenne
 - C. est un acte législatif qui fixe des objectifs à tous les pays de l'Union européenne

88. Le Conseil de L'Union européenne :
- A. est composé des chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union européenne
 - B. réunit les ministres des États membres de l'Union européenne, mobilisés selon leurs compétences sur un dossier en cours
 - C. rassemble 47 États
- ~~89. Qui sont les colégislateurs de la procédure législative au sein de l'Union européenne ?~~
- ~~A. Le Conseil européen et le Parlement européen~~
 - ~~B. Le Parlement européen et la Commission européenne~~
 - ~~C. Le Conseil européen, la Commission européenne et le Parlement européen~~
90. Lorsque, au titre de la procédure législative spéciale, le Parlement européen doit donner son approbation, cela signifie :
- A. Qu'il peut amender la proposition législative
 - B. Qu'il ne peut amender la proposition législative
 - C. Qu'il ne peut que donner un avis consultatif sur la proposition législative
91. La Commission européenne :
- A. Promeut l'intérêt général de l'Union
 - B. Promeut l'intérêt général des États membres
 - C. Promeut l'intérêt général des citoyens de l'Union
92. Le siège du Parlement européen se situe à :
- A. Bruxelles
 - B. La Haye
 - C. Strasbourg
93. La France, parmi les contributeurs au budget de l'Union européenne, se classe au rang suivant :
- A. 1^{er} contributeur avant l'Allemagne
 - B. 2^e contributeur après l'Allemagne
 - C. 3^e contributeur
94. Selon le traité sur l'Union européenne, le délai au terme duquel, faute d'accord, les traités cessent de s'appliquer à un État ayant notifié son souhait de quitter l'Union européenne, est de :
- A. 2 ans avec possibilité de prorogation
 - B. 2 ans sans possibilité de prorogation
 - C. aucun délai n'est mentionné dans le traité sur l'Union européenne

95. Par quel traité a été créée la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ?
- A. Traité de Lisbonne
 - B. Traité de Maastricht
 - C. Traité de Nice
96. Quels sont les grands principes de la politique agricole commune déterminés par la Conférence de Stresa de juillet 1958 ?
- A. L'unicité du marché, la préférence communautaire, la solidarité financière
 - B. La répartition équitable des aides entre les États membres, la protection des consommateurs
 - C. L'égalité entre les territoires, la lutte contre la concurrence déloyale, la protection de l'environnement
97. L'article 30 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) :
- A. Permet de justifier l'adoption par un État membre d'une taxe d'effet équivalent
 - B. Permet de justifier l'adoption par un État membre d'un droit de douane ou d'une taxe d'effet équivalent
 - C. Formule une interdiction générale des droits de douanes à l'importation et à l'exportation et des taxes d'effet équivalent
98. La politique agricole commune représente :
- A. presque 25 % du budget communautaire
 - B. presque 45 % du budget communautaire
 - C. presque 75 % du budget communautaire
99. Dans le cadre de la politique commerciale commune, l'Union européenne est représentée à Genève, dans le cadre des missions diplomatiques auprès de l'Organisation mondiale du commerce, par :
- A. la Commission
 - B. les États membres
 - C. la Commission et les États membres
100. La Banque centrale européenne est :
- A. rattachée aux banques centrales des États membres
 - B. rattachée aux institutions européennes
 - C. indépendante
101. Quand a été signée la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ?
- A. 1950
 - B. 1953
 - C. 1957

102. La Cour européenne des droits de l'homme reçoit les requêtes :
- A. de victimes après épuisement des voies de recours interne
 - B. de victimes même lorsque toutes les voies de recours internes n'ont pas été épuisées
 - C. de ressortissants des États membres même lorsque toutes les voies de recours internes n'ont pas été épuisées
103. L'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix en :
- A. 2010
 - B. 2012
 - C. 2013
104. Le siège de la Cour de justice de l'Union européenne se trouve dans la capitale suivante :
- A. Bruxelles
 - B. La Haye
 - C. Luxembourg

Culture numérique

105. Un site internet hébergé aux États-Unis doit-il respecter la loi française ?
- A. Oui, s'il s'adresse aux internautes français
 - B. Oui, s'il s'adresse aux européens
 - C. Oui, s'il est rédigé en français
106. Pourquoi utilise-t-on des arobases (@) ou des hashtags (#) dans les contenus publiés sur les réseaux sociaux?
- A. Pour rendre plus esthétiques les publications et inciter les internautes à partager nos publications
 - B. Pour inciter les internautes à partager la publication et à analyser les données
 - C. Pour inciter les internautes à partager la publication et à se faire connaître
107. Que signifie « internet » ?
- A. Plateforme numérique
 - B. Source libre de données
 - C. Interconnexion de réseaux
108. Le langage HTML permet :
- A. de crypter les informations qui circulent *via* les routeurs
 - B. d'échanger des messages comme les courriels
 - C. d'intégrer des liens vers d'autres ressources
109. Lorsqu'un navigateur web envoie une requête à un serveur pour la consultation d'une ressource :
- A. la ressource est copiée et envoyée vers le client
 - B. la ressource est envoyée vers le client le temps de sa consultation
 - C. le client voit le contenu de la ressource directement dans le serveur
110. À quoi servent les feuilles de styles dans un logiciel de traitement de texte ?
- A. À modifier la police du texte
 - B. À modifier l'apparence graphique d'un document
 - C. À structurer un document avec des paragraphes, des titres, des listes, etc.
111. Qu'est-ce qu'une « *blockchain* » (chaîne de blocs) ?
- A. Une base de données sécurisée sous forme de registre distribué, permettant des transactions
 - B. Une interconnexion de serveurs proxy permettant une transmission optimisée de l'information
 - C. Un processus technique sécurité de routage des données par internet se substituant à la technologie des « paquets »

112. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) :
- A. a été rendu applicable dans certains États de l'Union européenne dès lors qu'ils l'ont transposé
 - B. est directement applicable dans tous les États membres de l'Union européenne
 - C. sera automatiquement applicable au Royaume-Uni après le Brexit puisqu'il a été adopté avant
113. L'Agence du numérique :
- A. est rattachée au ministère de la Culture
 - B. héberge la mission Très Haut Débit et la mission French Tech
 - C. fixe la réglementation en matière d'accès à Internet sur le lieu de travail
114. Le Conseil national du numérique
- A. est présidé par le Premier ministre
 - B. est sous la tutelle de l'Agence du numérique
 - C. formule des avis et des recommandations sur toute question relative à l'impact du numérique sur la société et l'économie
115. Que signifie l'acronyme RIE ?
- A. Réseau internet de l'État
 - B. Réseau informatique de l'État
 - C. Réseau interministériel de l'État
116. Quel service est en charge de l'open data (en français « données ouvertes ») au sein de l'administration française ?
- A. Etalab
 - B. La direction interministérielle de la transformation publique
 - C. L'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
117. Qu'est-ce que la DILA ?
- A. La direction de l'information légale et administrative
 - B. La direction informatique et libertés de l'administration
 - C. La direction interministérielle des langages administratifs
118. Quelle est la proportion de foyers fiscaux utilisant internet pour leur déclaration de revenus en 2019 ?
- A. 53 %
 - B. Près de 70 %
 - C. 81 %

119. Comment s'appelle le portail de la police nationale permettant de déposer une plainte en ligne ?
- A. Pré-plainte en ligne
 - B. Téléplainte.fr
 - C. SVP police
120. Qu'est-ce que le très haut débit (THD) ?
- A. Un accès à internet par une box ADSL
 - B. Un accès à internet dont le débit descendant est égal ou supérieur à 30 Mbits par seconde
 - C. Un accès à internet dont le débit descendant est supérieur ou égal à 100 Mbits par second